

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 9 mars 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4307-2025.

Causes tarifaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 d'Hydro-Québec (Distribution).
Volet 1.

Réponse aux [commentaires B-0185 d'Hydro-Québec](#) sur les demandes de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* répond ci-après aux [commentaires B-0185 d'Hydro-Québec](#) sur ses demandes de remboursement de frais au Volet 1 du présent dossier (ces deux demandes correspondant aux deux périodes des barèmes de frais applicables, l'une se terminant le 30 novembre 2025, l'autre débutant le 1^{er} décembre 2025).

Nous réitérons à cet égard notre [Lettre C-RTIEÉ-0031](#) au soutien de ces demandes de remboursement de frais et y référons la Régie.

Le RTIEÉ soumet humblement avoir fourni à la Régie de l'énergie un travail rigoureux, exhaustif et constructif sur le signal de prix fourni par les options de tarification dynamique, de même que sur le nouveau tarif pour les surconsommateurs domestiques. **Le signal de prix en faveur de l'efficacité énergétique et des modifications de comportement des consommateurs se situe au cœur des préoccupations environnementales du RTIEÉ, de même que l'évitement des effets pervers que certaines des mesures proposées risqueraient d'avoir sur ce même signal de prix (par exemple en nuisant aux consommateurs agricoles qui pratiquent de l'efficacité énergétique mais dont la consommation agricole est importante).**

Tel qu'indiqué dans notre [Lettre C-RTIEÉ-0031](#), nous soulignons de nouveau que **les membres de notre équipe se sont spécifiquement abstenus d'inclure à leurs factures les heures correspondant aux sujets non retenus**. Cela apparaît clairement, par exemple, à notre demande de frais de la période débutant le 1^{er} décembre 2025 et cela s'est appliqué aux deux périodes. De plus, nous rappelons qu'**Hydro-Québec a attendu la dernière minute, en audience, pour contester des aspects de ces sujets auprès du RTIEÉ et de la Régie**. Le RTIEÉ ne devrait pas être pénalisé pour ce retard d'Hydro-Québec et, comme mentionné, s'est déjà abstenus d'inclure le temps correspondant aux sujets non retenus.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir les présentes demandes de remboursement de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).